

STRATÉGIE

de développement de l'éducation 2011-2012

(promulguée par décision n° 711/QĐ-TTg en date du 13 juin 2012 du Premier ministre)

PRÉAMBULE

La Résolution du XI^e Congrès national du Parti communiste du Vietnam (PCV) a confirmé que « le système éducationnel du Vietnam doit être rénové fondamentalement et sur tous les aspects dans le sens de la normalisation, la modernisation, la socialisation, la démocratisation et l'intégration internationale. Dans cette réforme, la rénovation du mécanisme de gestion de l'éducation, le développement du contingent des enseignants et cadres gestionnaires constituent des chainons clés » et « la mission de l'éducation et la formation est d'améliorer le niveau intellectuel du peuple, de développer les ressources humaines, de cultiver les talents, d'apporter une contribution importante à l'édification du pays, et l'édification de la culture et l'homme vietnamiens ». La stratégie du développement socio-économique 2011-2020 a fixé son orientation vers le « développement et l'amélioration de la qualité des ressources humaines, surtout du personnel de qualité supérieure, ce qui ouvrira une percée stratégique ». La stratégie de développement de l'éducation 2011-2020 vise à divulguer et concrétiser les décisions, les orientations sur la rénovation de l'éducation et de la formation, contribuant à la mise en application avec succès de la Résolution du XI^e Congrès national du PCV et la stratégie du développement socio-économique 2011-2020 du pays.

I. SITUATION DE L'ÉDUCATION VIETNAMIENNE PENDANT LA PÉRIODE 2001-2010

1. Réalisations

a) L'envergure de l'éducation et le réseau des établissements scolaires se sont développés afin de mieux répondre à la demande d'études de la population.

Entre 2001 et 2010, le taux de scolarisation des enfants en âge scolaire a rapidement augmenté : il est passé de 72% à 98% à la grande section de la maternelle ; de 94% à 97% au degré primaire ; de 70% à 83% au niveau des collèges ; et de 33% à 50% au niveau des lycées. L'étendue de la formation professionnelle s'est accrue de 3,08 fois, celle de l'enseignement professionnel secondaire 2,69 fois, et celle de l'enseignement supérieur 2,35 fois. En 2010, le nombre d'étudiants a atteint 227 sur dix mille habitants ; et le taux des travailleurs qualifiés s'élevait à 40%, satisfaisant ainsi au besoin du marché du travail.

Le réseau d'établissements scolaires développé dans l'ensemble du pays a offert plus de chance de scolarité à tout le monde et a jeté les premières bases d'une société scolarisée. Les

« communes dépourvues d'éducation maternelle » n'existent plus ; toutes les communes ont leurs propres écoles primaires ; les collèges sont présents dans chaque commune ou communauté de communes ; et chaque district a un lycée. Les provinces et districts où les ethnies minoritaires sont nombreuses ont des écoles en régime de pension et/ou de demi-pension. Le réseau des centres de formation permanente et d'études communautaires a considérablement augmenté. Les établissements de formation professionnelle, d'enseignement technique secondaire spécialisé, les écoles supérieures et les universités ont été créés dans presque toutes les zones peuplées, les régions et localités, même dans les régions en difficulté comme le Nord-Ouest, le Haut Plateau, le Delta du Mékong.

L'objectif d'alphabétiser la population et de généraliser les enseignements primaire et secondaire de premier cycle a été atteint dans l'ensemble du pays. L'application de l'enseignement maternel obligatoire aux enfants âgés de cinq ans et la généralisation de l'enseignement primaire aux enfants en âge scolaire correspondant sont en train d'être intensifiées. Et certaines localités sont en cours d'application de l'enseignement secondaire obligatoire.

b) La qualité d'instruction aux différents degrés d'enseignement et le niveau de formation ont enregistré de nets progrès. Le niveau du savoir et la faculté d'accès aux nouvelles connaissances des élèves et étudiants se sont améliorés. La plupart des élèves et étudiants ont nourri, en fin de leurs études, l'aspiration d'établir eux-mêmes une position sociale, de faire carrière et ont un bon sens de l'autonomie ; la majorité des étudiants diplômés ont trouvé un emploi. Le développement de l'éducation et de la formation a changé afin de répondre de mieux en mieux aux demandes du développement socio-économique et du développement des sciences et technologies ; de nouvelles spécialités de formation ont été créées, initialement pour satisfaire les besoins du marché du travail.

L'importance a été donnée à la qualité de l'enseignement de pointe, et pour preuve, le système des écoles spécialisées et des écoles pour les élèves doués s'est étendu, et des programmes de formation de haute qualité et des programmes avancés dans plusieurs universités et écoles supérieures professionnelles ont été mis en place.

c) L'équité sociale dans l'accès à l'enseignement a été améliorée ; particulièrement, les minoritaires, les enfants issus de familles pauvres, les fillettes et les personnes désavantagées ont fait l'objet d'un intérêt de plus en plus favorable. En général, l'égalité a été établie entre garçons et filles dans l'enseignement général et l'enseignement supérieur. L'enseignement dans les régions d'ethnie minoritaire, reculées ou lointaines continue de se développer. Les politiques d'exemption et de réduction de frais d'études, d'octroi de bourses et de prêt aux étudiants et d'autres supports en faveur des élèves et étudiants faisant l'objet d'un traitement préférentiel ont provoqué des effets pratiques sur la réalisation de l'égalité sociale et le développement des ressources humaines de haute qualité.

d) La gestion de l'éducation a marqué des changements positifs qui consistent à : supprimer des actions malsaines dans le secteur, normaliser le contingent des enseignants et des cadres gestionnaires ; rénover le mécanisme financier du secteur de l'éducation ; intensifier la décentralisation de l'autorité de gestion, l'autonomie et la responsabilité des établissements scolaires ; appliquer largement les technologies de l'information ; réaliser la surveillance sociale sur la qualité de l'éducation et de la formation ; mettre en place le système de gestion de qualité, du niveau central au niveau local et aux établissements scolaires ; promouvoir la réforme administrative dans tout le secteur ; élargir l'environnement éducatif amical qui encourage

l'activité et l'initiative chez les élèves et étudiants ; rénover et renforcer l'éducation des traditions et de la culture nationale.

e) La forte augmentation du nombre d'enseignants et cadres gestionnaires, l'amélioration progressive de leur qualité et la correction graduelle des irrationalités de la structure ont répondu à la demande de généralisation de l'éducation et du développement des cycles d'enseignement et des niveaux de formation.

f) Le crédit budgétaire pour l'éducation a connu une rapide hausse, passant de 15,3% des dépenses globales du budget en 2001 à 20% en 2010. La socialisation de l'éducation a enregistré des résultats importants, surtout en ce qui concerne la mobilisation des ressources pour construire des bases matérielles, ouvrir de nouveaux établissements scolaires et contribuer au budget de l'éducation. Les investissements dans l'éducation ont été contrôlés de plus en plus rigoureusement et ont augmenté progressivement leur efficacité.

g) L'éducation privée s'est développée, notamment dans la formation professionnelle et l'enseignement supérieur. En 10 ans, le rapport de la capacité de formation des établissements privés sur la capacité globale de formation a augmenté : dans la formation professionnelle, au niveau élémentaire, il est passé de 28% à 44%, au niveau secondaire, de 1,5% à 5,5% ; dans la formation technique, au niveau secondaire, ce taux est passé de 5,6% à 27,2%, au niveau supérieur de deux ans, de 7,9% à 19,9%, et au niveau supérieur de plus de deux ans, de 12,2% à 13,2%.

h) Les bases matérielles scolaires ont été améliorées. Le pourcentage des salles de classe solides a augmenté de 52% en 2006 à 71% en 2010. L'investissement pour la construction des habitations de service destinées aux enseignants et des bâtiments d'internat pour les élèves et étudiants a reçu la priorité et a progressivement augmenté pendant les années dernières.

En 10 ans, les réalisations de l'éducation de notre pays ont apporté des contributions importantes à l'amélioration du niveau intellectuel du peuple, au développement des ressources humaines, à la formation des talents, au développement socio-économique, au maintien de la sécurité politique et ont favorisé l'intégration internationale du pays.

Les facteurs concourant à ce résultat

- La ligne de conduite donnée par le Parti et la préoccupation de l'Assemblée nationale ; la direction et la gestion effectuées par le Gouvernement et les autorités de différents niveaux ; l'intérêt porté et les contributions apportées par les collectivités, les organisations sociales domestiques et étrangères et par le peuple entier à l'éducation ; ce sont des facteurs essentiels qui déterminent le succès des activités éducationnelles.

- La stabilité politique, les fruits du développement socio-économique, l'amélioration du niveau de vie du peuple et l'intégration internationale dans le temps du renouveau ont créé un environnement favorable au développement de l'éducation. Les crédits affectés à l'éducation dans l'ensemble des dépenses du budget de l'État ont augmenté de façon ininterrompue d'année en année.

- Le patriotisme, l'amour de l'homme, l'amour du métier, le sens de la responsabilité des enseignants, les efforts déployés par ceux-ci et la ferme volonté de rénover le secteur de l'éducation ont contribué en bonne partie à l'accomplissement des tâches éducationnelles. Les générations d'enseignants et de cadres gestionnaires de l'éducation travaillant dans toutes les régions du pays, notamment dans les régions montagneuses et régions reculées, ont surmonté

plusieurs difficultés et défis, et ont fait de grands efforts pour concourir à la « culture » de l'homme.

- La tradition de l'amour de l'étude de notre peuple a été fortement mise en valeur et manifestée dans chaque famille, chaque lignée, chaque localité et chaque communauté.

2. Les insuffisances et faiblesses

a) Le système d'éducation nationale manque de cohérence et d'interconnexion entre certains cycles d'enseignement et certains niveaux de formation ; et on constate l'absence d'un système de référence national pour la qualification des niveaux de formation. La disproportion de la structure des spécialités de formation entre les régions n'a pas été rapidement corrigée et n'était pas en état de répondre aux besoins en ressources humaines de la société. Même si le nombre et la taille des établissements scolaires ont augmenté, les conditions pour assurer une bonne qualité d'enseignement n'étaient pourtant pas à la hauteur. Certains objectifs prévus par la stratégie de développement de l'éducation 2001-2020, tels que le taux de scolarisation au degré primaire et degré secondaire de 1^{er} cycle des enfants en âge scolaire correspondant ou le taux d'admission à la formation professionnelle des collégiens diplômés, n'étaient pas atteints.

b) Par rapport à la demande du développement du pays dans la nouvelle période et par rapport au niveau des pays qui possèdent un système éducationnel avancé dans la région et dans le monde entier, la qualité de formation de notre pays laisse beaucoup à désirer. Le rapport entre la croissance en quantité et l'amélioration de la qualité n'était pas traité de façon adéquate ; la capacité professionnelle des élèves et étudiants diplômés n'a pas satisfait à la demande du travail ; des comportements et un style de vie aberrants ont été observés chez une partie des élèves et étudiants.

c) La gestion de l'éducation a montré plusieurs insuffisances qui relèvent des caractéristiques du régime subventionnel : un style qui habitue à négliger l'essentiel en faveur des petits détails et une organisation du travail basée sur l'accumulation des tâches et le manque de concentration sur les problèmes clés. L'obligation et le pouvoir sur la gestion professionnelle ne vont pas de pair avec la responsabilité et le pouvoir sur la gestion des ressources humaines et financières. Le système des lois et des politiques éducationnelles manque de synchronisation et n'était pas révisé à temps. La coordination entre le secteur éducationnel et les autres ministères, secteurs et localités n'était pas harmonisée. La mobilisation et la distribution des ressources pour l'éducation n'étaient pas effectivement raisonnables, tandis que l'utilisation de ces ressources manque d'efficacité. Les investissements de l'État pour l'éducation n'étaient pas concentrés sur des projets prioritaires ; et les dépenses pour les activités professionnelles n'étaient pas suffisantes. L'autonomie et la responsabilité sociale des établissements scolaires ne sont pas suffisamment spécifiées et adaptées à la situation réelle.

d) Une partie des enseignants et des cadres gestionnaires n'étaient pas en état de répondre à la demande de l'éducation dans la nouvelle période. Le personnel enseignant faisait défaut dans une localité et était en surplus dans une autre, et il n'était pas complet concernant la structure des disciplines. Le taux des enseignants de niveau postuniversitaire dans l'enseignement supérieur est modeste ; le rapport étudiant/enseignant n'a pas atteint le niveau indiqué dans la stratégie 2001-2010 de l'éducation. Une partie des enseignants et cadres gestionnaires a fait preuve d'un manque de responsabilité et de dévouement au métier, et violé les normes de l'éthique et du style de vie, portant préjudice au respect gardé par la société à l'égard des enseignants. La capacité d'une partie des enseignants et cadres gestionnaires est au-dessous des normes requises. Les régimes et politiques de traitement appliqués aux enseignants et cadres gestionnaires du secteur

éducatif, notamment le régime de rémunération, sont inadéquats et n'ont pas la force d'attirer les personnes compétentes à ce secteur ; ce qui empêchait de créer la motivation qui stimule le perfectionnement pour s'élever dans la carrière. La formation et le recyclage des enseignants n'ont pas répondu aux exigences de la rénovation éducative.

e) Les programmes d'enseignement, la didactique et les méthodes d'apprendre, les examens, tests et évaluations, n'étaient pas rapidement renouvelés. Le contenu des programmes se centre trop sur la théorie tandis que les méthodes d'enseignement sont arriérées et inadaptées aux spécificités des différents types d'établissement d'enseignement, de chaque région et des catégories d'apprenant. L'école n'est pas étroitement liée à la vie économique et sociale et n'a pas décidément évolué vers la formation basée sur le besoin social ; peu d'importance était accordée à l'éducation de l'art de vivre, à la mise en valeur de la créativité des élèves et étudiants et à l'amélioration de leur capacité pratique.

f) Les bases matérielles techniques de l'école sont insuffisantes et arriérées. Certaines écoles maternelles et autres établissements d'enseignement général ont encore des salles de classe construites de manière rudimentaire en bambou et chaume, surtout dans les régions reculées ; les bibliothèques, les laboratoires, les salles d'études spécialisées et le matériel didactique ne sont pas suffisants tant en nombre qu'en type et en qualité, par rapport à la demande de l'amélioration de la qualité de formation, notamment au niveau des établissements d'enseignement supérieur. Le fonds de terre destiné aux établissements scolaires est au-dessous des normes prescrites.

g) Les recherches en science de l'éducation ainsi que l'application de leur résultat sont encore limitées et ne sont pas en état de répondre à la demande du développement de l'éducation. La qualité et l'efficacité des recherches scientifiques dans les universités sont modestes ; et la formation n'est pas étroitement liée avec la recherche scientifique et la production.

À l'origine de ces insuffisances et défauts on peut citer les facteurs suivants :

- Les autorités concernées n'avaient pas encore compris que le « développement de l'éducation est une politique nationale primordiale » et « l'investissement pour l'éducation est l'investissement pour le développement ». Beaucoup de dirigeants du Parti et de l'administration n'ont pas saisi à fond la ligne du Parti sur le développement de l'éducation et n'ont pas porté suffisamment d'intérêt à la mise en œuvre de la stratégie de développement de l'éducation 2001-2020.

- La manière d'envisager l'éducation n'était pas assez rapidement mise en pratique. Certaines nouvelles théories concernant le développement de l'éducation dans les conditions de l'économie de marché à orientation socialiste et vers l'intégration internationale n'ont pas été étudiées de façon exhaustive. Le rôle décisif du contingent des enseignants et la nécessité de concentrer sur la rénovation de la gestion étatique du système éducatif n'ont pas été bien saisis par les milieux concernés, qui, de ce fait, n'étaient pas pleinement conscients du développement des ressources humaines du secteur, ce qui a conduit à l'absence d'une stratégie et d'un plan à long terme pour le développement des ressources humaines, tant au niveau national qu'au niveau des ministères et localités. On peut également observer l'absence d'un plan pour le développement du réseau des établissements de formation professionnelle. Les politiques sur le recrutement et l'emploi des ressources humaines après leur formation ont fait voir plusieurs défauts.

- Les insuffisances et faiblesses du système éducatif étaient par ailleurs aggravées par des facteurs objectifs. Le processus d'intégration internationale a apporté à l'éducation non seulement des opportunités mais aussi plusieurs gros défis. Dans la société, l'engouement excessif pour le succès aux examens, l'adoration des diplômes et la passion malade des performances exercent

toujours de mauvais effets sur l'attitude des enseignants, des apprenants et des candidats aux examens. Le revers de l'économie de marché a aussi influencé négativement le système éducationnel. Le besoin d'apprendre du peuple et la demande d'élever la qualité de l'éducation augmentent de jour en jour, tandis que la capacité d'y satisfaire du secteur éducationnel et le niveau de développement socio-économique du pays restent limités.

II. CONTEXTE, CHANCES ET DÉFIS POUR L'ÉDUCATION DE NOTRE PAYS PENDANT LA PÉRIODE 2011-2020

1. Contexte situationnel à l'intérieur et à l'extérieur du pays

L'éducation de notre pays dans les dix années à venir se développera dans le contexte de nombreux changements rapides et compliqués du monde entier. La globalisation et l'intégration internationale de l'éducation est devenue une tendance inévitable. La révolution scientifique et technologique, les technologies de l'information et de la communication et l'économie reposant sur les connaissances seront de plus en plus développées et agiront directement sur le développement des systèmes éducationnels du monde entier.

La stratégie de développement socio-économique 2011-2020 a affirmé que nous devons nous efforcer pour porter notre pays, en 2020, à la position de pays fondamentalement industriel de tendance moderne : une société politiquement stable, démocratique, disciplinée et consensuelle ; où la vie matérielle et morale du peuple sera améliorée visiblement ; où l'indépendance, la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriales seront fermement sauvegardées ; et qui permettra au Vietnam d'améliorer continuellement sa position sur la scène internationale. Tout cela facilitera la création d'une solide prémisses pour un plus fort développement dans le stade ultérieur. La stratégie a aussi précisé qu'une des trois percées est le développement des ressources humaines, surtout celles de haute qualité. Il faut concentrer les efforts sur la rénovation fondamentale et compréhensive de l'éducation nationale, et lier étroitement le développement des ressources humaines avec le développement et l'application de la science et la technologie. Le développement du pays dans le nouveau stade engendra de grandes opportunités et d'importants avantages, et en même temps donnera lieu à plusieurs défis pour le développement de l'éducation

2. Opportunités et défis

a) Opportunités

Le Parti et l'État ne cessent d'affirmer que le développement de l'éducation est la politique nationale de premier rang ; que l'investissement pour l'éducation est l'investissement pour le développement ; et que l'éducation est à la fois la cible et la force motrice du développement socio-économique. Les résultats du développement socio-économique durant ces 10 dernières années et la stratégie de développement socio-économique 2011-2020, qui prévoit la restructuration de l'économie et la rénovation du modèle de croissance, combinés à la stratégie et le plan de développement des ressources humaines dans la période de la population d'or, constituent des prémisses de base permettant au secteur éducationnel de s'associer avec les autres ministères, secteurs et localités du pays pour développer l'éducation.

La révolution scientifique et technologique – et en particulier les technologies de l'information et de la communication – engendra des conditions favorables pour renouveler de façon capitale le

fond, la forme et les méthodes de l'enseignement, de réformer la gestion de l'éducation, pour une évolution vers l'enseignement électronique capable de satisfaire les besoins de chaque apprenant.

Le processus d'intégration internationale en largeur et en profondeur de l'éducation, qui est train de se dérouler à l'échelle globale, apportera des occasions favorables pour l'accès aux nouvelles tendances et connaissances, et aux modèles modernes de l'enseignement ; ce qui permettra de profiter des ressources extérieures pour développer notre système éducationnel.

b) Défis

À l'intérieur du pays, la différenciation dans la société tend à s'accroître. L'écart entre les groupes de population pauvres et riches et celui entre les différentes régions sont de plus en plus visibles et risquent d'entraîner un manque d'égalité dans l'accès à l'enseignement et une augmentation de la différence de qualité d'éducation entre les régions et entre les différentes catégories d'apprenants.

L'enseignement doit être développé rapidement pour répondre aux demandes de l'industrialisation et la modernisation du pays, et à celles du développement de l'économie fondée sur les connaissances, avec des technologies avancées et l'intégration internationale. Pendant ce temps, les ressources investies dans l'enseignement sont limitées, ce qui va créer une pression sur le développement de l'enseignement.

Le risque d'arriération pourrait élargir de plus en plus les écarts économique, intellectuel et éducationnel entre le Vietnam et les autres pays. L'intégration internationale et l'économie de marché feraient naître de nouveaux problèmes, comme le danger de l'infiltration des cultures et styles de vie malsains qui pourront éroder l'identité nationale. Un mauvais service éducationnel pourrait causer de nombreux risques à l'enseignement, ce qui exige non seulement de renouveler la théorie de l'enseignement mais aussi de trouver des solutions pratiques adéquates pour développer l'enseignement.

III. LIGNE DE CONDUITE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT

1. Le développement de l'enseignement doit être considéré véritablement comme une politique nationale de premier rang, la cause commune du Parti, de l'État et du peuple entier. Dans le développement de l'enseignement, le Parti doit intensifier sa direction, l'État doit renforcer sa gestion et les organisations politiques, économiques et sociales doivent augmenter leurs efforts pour concourir au but commun. L'investissement pour l'enseignement est l'investissement pour le développement. Les politiques de traitement préférentiel doivent être appliquées au secteur éducationnel, notamment la politique d'investissement et celle de rémunération ; le budget de l'État doit prioritairement allouer des crédits pour le développement de l'enseignement généralisé et pour les personnes spécifiques qui y sont impliquées.

2. Le système éducationnel doit être bâti de façon à être populaire, national, avancé, moderne et socialiste, avec comme fondement le marxisme-léninisme et la pensée d'Hô Chi Minh. L'équité sociale doit être réalisée dans l'enseignement. La qualité de formation dans les régions difficiles doit être améliorée de façon à atteindre le niveau commun. Il faut créer des conditions permettant aux localités et aux établissements scolaires de faire des bonds rapides pour atteindre le niveau des pays où le système éducationnel est développé. Il faut bâtir une société d'études et créer des conditions d'égalité permettant à tout le monde de s'instruire, surtout aux ethnies minoritaires, aux pauvres et aux personnes faisant l'objet d'un traitement préférentiel.

3. Le système éducationnel doit être renouvelé de façon fondamentale et sur tous les aspects, dans le sens de la normalisation, la modernisation, la socialisation, la démocratisation, l'intégration internationale et l'adaptation à l'économie de marché d'orientation socialiste. Le développement de l'éducation doit être lié au développement des sciences et technologies. Il faut concentrer les efforts pour améliorer la qualité de l'enseignement, notamment l'éducation de la morale, l'art de vivre, la créativité, les habiletés pratiques, en vue de satisfaire à la demande du développement socio-économique, de l'industrialisation et la modernisation du pays, du renforcement de la sécurité et la défense nationales d'une part, et au développement personnel de chaque apprenant d'autre part. Les personnes douées seront favorisées pour développer leur talent.

4. L'intégration internationale de l'enseignement en largeur et en profondeur sera effectuée sur la base de la préservation et la mise en valeur de l'identité nationale, du maintien de l'indépendance et l'autonomie et de l'orientation socialiste. Les échanges et la coopération avec les systèmes éducationnels du monde entier seront intensifiés, surtout avec les systèmes éducationnels avancés et modernes. Les opportunités d'attirer des ressources de qualité doivent être détectées et exploitées à temps.

IV. LES OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT À L'HORIZON 2020

1. Objectifs généraux

En 2020, le système éducationnel de notre pays sera renouvelé fondamentalement et sur tous les aspects, dans le sens de la normalisation, la modernisation, la socialisation, la démocratisation, l'intégration internationale ; la qualité de l'enseignement sera améliorée sur tous les aspects, y compris l'éducation de la morale, l'art de vivre, la créativité, les capacités pratiques, l'apprentissage d'une langue étrangère et l'informatique ; l'enseignement sera à même de répondre au besoin en ressources humaines, surtout celles de haute qualité, au profit de l'industrialisation et la modernisation du pays, de l'édification de l'économie fondée sur les connaissances ; l'équité sociale dans l'enseignement et l'opportunité d'étudier toute la vie seront assurées à tous les citoyens.

2. Objectifs spécifiques

a) Enseignement préscolaire

En 2015, l'objectif général de l'enseignement maternel pour les enfants de cinq ans sera réalisé. En 2020, au moins 30% des enfants en âge d'aller à la crèche et 80% des enfants en âge d'entrer en maternelle seront accueillis dans les établissements préscolaires ; le taux des enfants sous-alimentés dans les établissements préscolaires seront ramenés au dessous de 10%.

b) Enseignement général

La qualité de l'enseignement sera améliorée sur tous les aspects, en particulier dans l'enseignement des connaissances générales, l'éducation de la morale et des habiletés de la vie, l'enseignement des lois, d'une langue étrangère et de l'informatique.

En 2020, le pourcentage des enfants qui fréquenteront l'école à l'âge scolaire correspondant sera de 99% en primaire ; 95% dans le secondaire de premier cycle ; 80% des jeunes en âge correspondant auront le niveau d'instruction de l'enseignement secondaire de second cycle et équivalent ; et 70% des enfants handicapés seront scolarisés.

c) Enseignement professionnel et enseignement supérieur

La structure du système d'enseignement professionnel et supérieur sera perfectionnée ; la structure des spécialités et des niveaux de formation sera ajustée en même temps que sera améliorée la qualité de formation, pour répondre ainsi aux besoins en ressources humaines du développement socio-économique. L'enseignement doit former des personnes qui possèdent la créativité, la capacité de réfléchir indépendamment, la responsabilité civique, l'éthique et le savoir-faire professionnels, la capacité d'apprendre une langue étrangère, la discipline dans le travail, le style industriel, la capacité de se procurer l'emploi et la faculté de s'adapter aux changements du marché de travail ; une partie des personnes formées seront en état d'entrer en concurrence dans les pays de la région et dans ceux du monde entier.

En 2020, les établissements de formation professionnelle seront capables d'accueillir 30% des élèves diplômés des études secondaires de 1^{er} cycle ; le taux de travailleurs qualifiés par formation professionnelle et universitaire occupera environ 70% du total des travailleurs ; le nombre des étudiants de tous les systèmes de formation sera environ de 350-400 sur 100 000 habitants.

d) Enseignement permanent

L'enseignement permanent sera développé pour permettre à tout le monde de poursuivre des études durant toute leur vie, selon les circonstances et conditions de chacun ; la société d'études sera initialement formée ; la qualité de l'enseignement permanent sera améliorée afin de permettre aux apprenants d'acquérir des connaissances et des habiletés pratiques pour créer eux-mêmes des emplois, ou changer de profession, et pour améliorer leur niveau de vie physique et morale.

Les résultats de l'alphabétisation seront consolidés. En 2020, 98% des moins de 15 ans (hommes et femmes confondus) seront capables de lire et écrire, et 99% dans les cas des personnes de 15 à 35.

IV. LES SOLUTIONS AU DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT POUR LA PÉRIODE 2011-2020

Pour atteindre les objectifs stratégiques, il faut mettre en application huit solutions, dont la solution 1 est la solution de percée et la numéro 2 la solution clé.

1. Réforme de la gestion de l'enseignement

a) Élaborer et mettre au point un système synchronisé de documents légaux et réglementaires servant de base pour réaliser la rénovation fondamentale et sur tous les aspects de l'enseignement.

b) Accélérer la réforme administrative, réduire les lignes de gestion à un seul point de jonction et perfectionner la structure de l'appareil de gestion étatique de l'enseignement. Décentraliser de façon synergique la gestion et appliquer le mécanisme de coordination de la gestion étatique de l'enseignement entre les ministères, les secteurs et les localités, par une attribution précise des fonctions, tâches, responsabilités et pouvoirs aux parties impliquées, et par l'intensification du contrôle et de l'inspection ; attribuer plus d'autonomie et de responsabilité sociale aux établissements d'enseignement tout en mettant au point un mécanisme de publicité et de

transparence ; assurer la surveillance par les organes de l'État, les organisations politiques et sociales et le public.

La démocratisation dans l'enseignement doit être assurée. Mettre en application des outils d'évaluation des enseignants par l'apprenant, d'évaluation des cadres de gestion par les enseignants, d'évaluation des cadres de gestion supérieurs par les cadres de gestion inférieurs, et d'évaluation des organes de gestion étatique de l'enseignement par les établissements scolaires.

c) Perfectionner la structure du système éducationnel national, mettre en place le cadre de référence national pour la qualification des niveaux de formation, compatible avec les pays de la région et du monde entier. Assurer la canalisation des élèves au sein du système, notamment après le 1^{er} cycle et le 2^e cycle de l'enseignement secondaire, et l'interconnexion entre les programmes d'enseignement, les degrés d'enseignement et les niveaux de formation ; diversifier les modalités de l'enseignement, de façon à répondre aux besoins en ressources humaines et à donner à la population des occasions de poursuivre à vie les études.

d) Classer la qualité de l'enseignement générale, l'enseignement professionnel et l'enseignement supérieur selon les normes nationales sur la qualité. Les établissements scolaires qui ne répondent pas aux normes prescrites, doivent fixer un itinéraire pour devenir standards ; attacher de l'importance à la construction d'établissements scolaires avancés et de haute qualité, où l'enseignement est concentré sur des points cruciaux, afin de former des talents et des ressources humaines de haute qualité pour les différents secteurs socio-économiques.

e) Effectuer la gestion selon la stratégie, le plan à long terme, le plan de développement de l'enseignement et le plan de développement des ressources humaines de chaque branche, chaque localité et chaque période, et conformément à l'état du développement socio-économique et la situation de la défense et sécurité nationales.

f) Se concentrer sur la gestion de la qualité d'enseignement : normaliser les *outputs* de l'enseignement et les facilités d'assurer la qualité d'enseignement sur la base de l'application des nouvelles réalisations de la science de l'éducation, des sciences et technologies et de la science de gestion ; faire usage progressivement des normes des pays développés ; assurer la publicité de la qualité d'enseignement, des conditions de base matérielle, des ressources humaines et financières des établissements d'enseignement ; effectuer la surveillance sociale de la qualité et des résultats de l'enseignement ; mettre en place un système d'audit indépendant de la qualité d'enseignement ; effectuer l'audit de la qualité des établissements scolaires de différents degrés et des niveaux de formation et l'audit des programmes d'enseignement professionnel et universitaire.

g) Accélérer l'application des technologies de l'information et de la communication en vue d'améliorer l'efficacité de la gestion éducationnelle aux différents niveaux.

2. Développement du contingent des enseignants et cadres de gestion de l'enseignement

a) Consolider et perfectionner le système de formation des enseignants, rénover de façon fondamentale et sur tous les aspects le contenu et les méthodes de formation, de recyclage dans le but de former un contingent d'enseignants et de cadres de gestion éducationnelle capable de réaliser la rénovation du programme de l'enseignement général après 2015. Concentrer l'investissement dans la construction des écoles normales et des facultés normales dans les universités pour améliorer la qualité de formation des enseignants.

b) Assurer pas à pas un effectif complet des enseignants, pour réaliser l'éducation compréhensive prévue par le programme d'enseignement préscolaire et d'enseignement général, où la journée scolaire sera réalisée en deux demi-journées, avec des enseignants de langue étrangère, enseignants de conseil scolaire et vocationnel, enseignants d'éducation spéciale et enseignants de formation continue.

c) Normaliser la formation, la sélection, l'emploi et l'évaluation des enseignants et des cadres de gestion éducationnelle. Attacher de l'importance à l'amélioration de l'éthique professionnelle, le style et la personnalité des enseignants pour leur permettre de donner l'exemple aux élèves et étudiants.

Continuer la formation et le recyclage des enseignants, de sorte qu'en 2020, 100% des enseignants de maternelle et d'enseignement général auront le niveau conforme aux normes de formation ; dont 60% des enseignants de maternelle, 100% des instituteurs de primaire, 88% des enseignants de collège et 16,6% des enseignants de lycée auront le niveau de formation supérieur aux normes ; 38,5% des enseignants des écoles techniques spécialisées, 60% des enseignants des écoles techniques supérieures et 100% des enseignants d'université auront le niveau Master ou plus ; 100% des enseignants des écoles techniques supérieures et des universités pourront utiliser couramment une langue étrangère.

Mettre en œuvre le projet de formation des enseignants de niveau doctoral pour les universités et les écoles techniques supérieures, en associant la formation locale avec celle à l'étranger, de sorte qu'en 2020 25% des enseignants des universités et 8% des enseignants des écoles techniques supérieures auront le niveau de docteur.

d) Appliquer la politique de traitement préférentiel tant au plan matériel qu'au plan moral pour créer des motivations chez les enseignants et les cadres de gestion de l'enseignement, notamment les instituteurs de maternelle ; utiliser des politiques spéciales pour encourager les enseignants, les scientifiques, les experts expérimentés et prestigieux, à participer, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, au développement de l'enseignement.

3. Renouveau du contenu et des méthodes de l'enseignement, des examens et contrôles et de l'évaluation de la qualité de l'enseignement

a) Sur la base de l'évaluation du programme de l'enseignement général existant et après avoir consulté les programmes avancés des autres pays, procéder après 2015, au renouvellement du programme et des manuels, dans le sens de développer la capacité des élèves tout en assurant à la fois le caractère uniforme du pays et l'adaptation aux spécificités locales. L'importance doit être attachée à l'éducation de la morale, la loi, l'éducation physique, l'éducation de défense et sécurité nationales, l'éducation des valeurs culturelles traditionnelles, l'éducation de l'art de vivre, l'éducation du travail et l'orientation professionnelle pour les élèves du degré secondaire de l'enseignement général.

b) Renouveler le programme et les manuels, dans les établissements d'enseignement professionnel et universitaire sur la base des besoins des unités employeurs de travailleurs, en appliquant de façon sélective certains programmes avancés des autres pays du monde. Mettre en valeur le rôle des établissements principaux de chaque branche et de chaque spécialité de formation pour concevoir des programmes d'interconnexion. Développer les programmes d'enseignement universitaire selon deux vocations : recherche et application professionnelle.

c) Développer des programmes d'enseignement permanent, tout en appliquant les technologies de l'information et de la communication pour élargir l'éventail des formes d'enseignement, en réponse aux besoins d'études diversifiés de la population, et afin d'aider l'apprenant à perfectionner sa personnalité, à enrichir ses connaissances, à rehausser son niveau d'instruction et ses qualifications professionnelles et à améliorer sa qualité de vie.

d) Continuer à rénover les méthodes d'enseignement et d'évaluation des résultats d'études de façon à mettre en valeur le zèle, la conscience, l'initiative, la créativité et la capacité autodidactique de l'apprenant. Promouvoir l'application des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement et les études, de sorte qu'en 2015 100% des enseignants des universités et des écoles supérieures et en 2020 100% des enseignants de l'enseignement professionnel et général pourront appliquer ces technologies dans l'enseignement. Produire et mettre en usage les cours et les manuels électroniques. En 2020, 90% des écoles primaires et 50% des collèges organiseront la journée scolaire en deux demi-journées. Rénover les examens de fin d'études secondaires de second cycle en les rendant plus pratiques, plus efficaces, plus objectifs et plus équitables ; associer le résultat évalué au cours des études avec le résultat des examens.

e) Effectuer périodiquement l'évaluation nationale de la qualité de l'éducation des élèves de l'enseignement général afin de déterminer le niveau de qualité à utiliser comme fondement pour suggérer des politiques visant à améliorer la qualité d'enseignement des localités et de l'ensemble du pays.

4. Augmenter l'investissement dans l'enseignement et rénover le mécanisme financier éducationnel

a) Continuer la rénovation du mécanisme financier de l'enseignement afin de mobiliser, distribuer et utiliser plus efficacement les ressources investies par l'État et la société dans l'enseignement ; renforcer l'autonomie des établissements scolaires, et assurer la transparence et la responsabilité devant l'État, l'apprenant et la société ; fournir suffisamment de ressources financières à certains établissements scolaires vietnamiens afin qu'ils soient capables d'effectuer l'intégration et la concurrence internationales.

b) Assurer que les dépenses pour l'éducation nationale occuperont au minimum 20% du budget annuel de l'État, en conformité avec les conditions socio-économiques, et assurer la gestion et l'utilisation efficace du crédit alloué. L'investissement du budget d'État à l'enseignement sera concentré prioritairement sur l'enseignement obligatoire, l'enseignement dans les régions particulièrement difficiles, l'enseignement au profit des ethnies minoritaires et des personnes faisant l'objet d'un traitement préférentiel ; sur l'éducation fournie aux personnes douées et aux talents ; sur la formation de ressources humaines de haute qualité ; sur la formation effectuée dans les branches de sciences fondamentales, de sciences sociales et humaines, de sciences de pointe et d'autres branches dont la société a besoin mais qui ne suscitent pas encore assez l'intérêt des étudiants.

c) L'investissement du budget d'État doit s'effectuer sur les points principaux et ne doit pas être distribué de façon égale pour les établissements d'enseignement public. Les résultats de l'investissement doivent être conformes aux normes dès la fin de l'investissement concerné. Effectuer pas à pas la normalisation et la modernisation des bases matérielles et techniques. Assurer suffisamment de ressources financières et de facilités didactiques minimalement nécessaires pour tous les établissements scolaires ; donner la priorité à l'investissement dans la construction de plusieurs universités d'excellence, avec la qualité de norme internationale, des

écoles principales, des établissements d'enseignement spécialisé, des établissements de formation pour les élèves doués, des écoles avec internat et demi-pension pour les ethnies minoritaires ; l'enseignement doit s'efforcer pour qu'à l'an 2020, certaines facultés et spécialités seront considérées de haute qualité. Les plans d'aménagement global doivent réserver un fonds de terre pour la construction des établissements scolaires ; donner priorité à la construction des quartiers universitaires concentrés et des internats pour les étudiants.

d) Mettre en place des règlements fixant la responsabilité des entreprises dans l'investissement dans le développement et la formation des ressources humaines, notamment les ressources humaines de haute qualité et les ressources humaines des spécialités de pointe. Fixer la responsabilité des secteurs, des organisations politiques et sociales, de la communauté et des familles dans la contribution des ressources à l'enseignement et la participation aux activités éducationnelles, créer des occasions de faire des études à vie pour tout le monde afin de contribuer à l'édification progressive de la société d'études. Mettre en place et appliquer le nouveau régime de frais d'études afin d'assurer un partage raisonnable entre l'État, l'apprenant et les couches sociales.

d) Mettre en application des politiques concrètes pour soutenir les établissements d'enseignement universitaire, de formation professionnelle et d'enseignement général privés, en premier lieu les politiques concernant la terre, l'impôt et les prêts de fonds. Fixer clairement les critères pour la construction des établissements scolaires, surtout concernant l'assurance de la qualité ; créer des conditions favorables pour permettre aux citoyens et aux organisations politiques et sociales de prendre part à la création des établissements scolaires selon le plan de développement décidé par l'État.

5. Intensifier le rattachement de la formation à l'emploi, de la recherche scientifique au transfert de technologie en réponse aux besoins de la société

a) Encourager les entreprises et les investisseurs locaux et étrangers à créer des établissements d'enseignement professionnel et universitaire pour augmenter la capacité de fournir des ressources humaines au marché du travail.

b) Fixer la responsabilité et le mécanisme de coordination entre le ministère de l'Éducation et de la Formation et les autres ministères, branches et localités ; entre les établissements de formation et les entreprises en ce qui concerne le besoin en ressources humaines et la demande de formation, le programme de recrutement d'étudiants, l'organisation de la formation et du stage à l'entreprise, l'embauche des diplômés.

c) Lier étroitement la formation à la recherche scientifique, au transfert de technologie et à la production ; créer des entreprises scientifico-technologiques au sein des établissements de formation. Améliorer la capacité des établissements de recherche scientifique, avec priorité donnée à ceux qui s'occupent des recherches scientifiques de pointe et aux principaux laboratoires universitaires.

6. Intensifier le support au développement de l'éducation dans les régions en difficulté, l'éducation au profit des ethnies minoritaires et des personnes faisant l'objet d'un traitement préférentiel

- a) Mise en place et en application des politiques visant à assurer l'égalité des chances à l'école ; le support et la priorité au développement de l'éducation et la formation des ressources humaines dans les régions des ethnies minoritaires, les régions en difficulté, l'éducation au profit des personnes faisant l'objet d'un traitement préférentiel et des pauvres.
- b) Appliquer la politique de traitement préférentiel aux enseignants et cadres de gestion éducationnelle dans les régions des ethnies minoritaires et les régions en difficulté.
- c) Développer le télé-enseignement et la formation professionnelle ; élargir le système d'enseignement préparatoire d'université. Développer le système d'établissements d'enseignement spécial destinés aux handicapés, aux enfants séropositifs, aux enfants de rue et autres sujets en difficulté.
- d) Augmenter l'investissement dans l'enseignement spécial ; appliquer des régimes de traitement favorable aux enseignants de l'enseignement spécial et aux élèves handicapés.

7. Développer les sciences éducationnelles

- a) Donner priorité aux recherches fondamentales sur les sciences éducationnelles ; effectuer la récapitulation des expériences pratiques pour en tirer des leçons et déterminer la tendance du développement de l'éducation dans le pays et à l'étranger ; procéder aux recherches anticipées pour fournir des bases théoriques pour la conception des lignes de conduite, des décisions, des stratégies et des politiques du Parti et de l'État concernant le développement de l'éducation, pour servir la réforme de la gestion étatique de l'enseignement et la gestion des établissements éducationnels, la rénovation du processus d'éducation dans les écoles, afin de contribuer efficacement au développement de l'enseignement en général et à l'édification des sciences éducationnelles du Vietnam en particulier.
- b) Développer le réseau des institutions de recherche des sciences éducationnelles ; concentrer l'investissement pour améliorer et renforcer la capacité des institutions de recherche des sciences éducationnelles au niveau national et des instituts de recherche dans les principales écoles normales. Concentrer les efforts pour mettre en place un contingent de chercheurs et de spécialistes éducationnels par la formation à l'intérieur et l'extérieur du pays et par la coopération internationale.
- c) Réaliser le programme de recherche nationale sur les sciences éducationnelles ; appliquer des résultats de recherche et de développement au profit de la rénovation fondamentale et compréhensive du système éducationnel vietnamien.

8. Élargir la coopération internationale sur l'enseignement et améliorer son efficacité

- a) Augmenter les dépenses du budget national pour la formation à l'étranger au profit des universités principales et des instituts de recherche nationaux, avec priorité donnée aux spécialités scientifiques et technologiques de pointe. Encourager et supporter les citoyens vietnamiens à faire des études à l'étranger à leur propre charge.
- b) Encourager les établissements scolaires du pays à coopérer avec les institutions d'enseignement étrangères pour améliorer leur capacité de gestion, de formation, de recherche scientifique, de transfert de technologie, pour former et recycler les enseignants et cadres de gestion éducationnelle ; augmenter le nombre de bourses accordées aux élèves et étudiants qui font des études à l'étranger.

c) Encourager les organisations et individus des pays étrangers, les organisations internationales et les résidents vietnamiens à l'étranger à investir, à donner des aides financières à l'enseignement, à participer à l'enseignement et à la recherche scientifique, à la mise en application des résultats de recherche scientifique et au transfert de technologie pour contribuer à la rénovation du système éducationnel du Vietnam. Construire un certain nombre d'universités et de centres de recherche scientifique plus modernes pour inviter les scientifiques du pays et de l'étranger à venir donner des cours et faire des recherches scientifiques.

VI. MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE

1. Deux étapes de la réalisation de la stratégie

a) Étape 1 (2011-2015) : mise en application de la réforme de la gestion éducationnelle ; perfectionnement de la structure du système éducationnel du pays ; mise en place du cadre de référence national pour la qualification des niveaux de formation ; construction de certains établissements de formation professionnelle et universités d'excellence et universités déspecialisées dans la recherche scientifique ; renouvellement du contenu et des méthodes d'enseignement dans les universités et écoles supérieures, et dans les écoles secondaires professionnelles spécialisées ; formation et éducation d'un contingent d'enseignants et de cadres de gestion éducationnelle capable de participer à la réforme éducationnelle et d'appliquer des politiques visant à créer des motivations pour assurer son propre développement. Concentrer les efforts sur la préparation des conditions pour la rénovation de l'enseignement général après l'an 2015. Commencer la réalisation des étapes de l'édification de la société d'études. Procéder, fin 2015, à l'évaluation et l'ajustement des objectifs et des solutions stratégiques. Procéder, début 2016, à la récapitulation préliminaire de la réalisation de l'étape 1 de la stratégie.

b) Étape 2 (2016-2020) : mise en œuvre du renouvellement du programme de l'enseignement général ; continuer la rénovation de l'enseignement professionnel et universitaire et de certaines autres tâches de l'étape 1 en appliquant des ajustements et amendements nécessaires ; concentrer les efforts sur la consolidation et l'amélioration de la qualité éducationnelle. Faire l'évaluation, fin 2020, des résultats de la réalisation de la stratégie de développement de l'éducation 2011-2020, et procéder, début 2021, à la récapitulation générale de la réalisation de la stratégie.

2. Assignation des tâches dans la réalisation de la stratégie

a) Le Conseil national pour l'Éducation et le Développement des Ressources humaines : offrir des conseils au Premier ministre pour l'aider dans le pilotage de la mise en œuvre de la stratégie de développement de l'éducation 2011-2020.

b) Le ministère de l'Éducation et la Formation :

- Diriger, en association avec les ministères et secteurs concernés, la divulgation et la réalisation de la stratégie de développement de l'éducation 2011-2020 ; guider les ministères, les secteurs et les localités dans la préparation et la mise en œuvre des plans quinquennaux et annuels pour le développement de l'enseignement, en conformité avec la stratégie de développement de l'éducation et avec la stratégie et le plan de développement des ressources humaines vietnamiennes, période 2011-2020 ; contrôler et surveiller cette réalisation, faire la synthèse de la situation et soumettre périodiquement les rapports au Premier ministre ; faire, début 2016, la récapitulation préliminaire de la réalisation de la

stratégie de développement de l'éducation 2011-2020, et début 2021, le bilan de la réalisation de cette stratégie.

- Diriger, en association avec le ministère de l'Intérieur, le ministère du Travail, des Invalides et des Affaires sociales, les autres ministères et secteurs concernés et les différentes localités, l'élaboration des politiques à appliquer aux enseignants et cadres de gestion éducationnelle, aux apprenants ayant droit à un traitement préférentiel, et des autres politiques concernées.
- Diriger, en association avec les ministères concernés, l'élaboration des politiques sur l'autonomie financière dans les établissements éducationnels, des politiques financières qui encouragent le rattachement de la formation et la recherche scientifique et l'application des résultats de la recherche, encouragent les différents secteurs socio-économiques à investir à l'enseignement, et fixent la responsabilité des entreprises à l'égard de la formation des ressources humaines.

c) Le ministère du Plan et de l'Investissement : diriger la synthèse des plans de développement de l'enseignement des ministères, des secteurs et des localités, et l'intégration de ces plans dans le plan national de développement socio-économique ; diriger en association avec le ministère des Finances et le ministère de l'Éducation et la Formation, la mobilisation des sources de financement à l'intérieur et l'extérieur du pays pour le développement de l'enseignement ; diriger, en association avec les autres ministères et localités concernés, le renseignement sur la demande en ressources humaines.

d) Le ministère des Finances : diriger, en association avec le Ministère du Plan et de l'Investissement, le Ministère de l'Éducation et la Formation, le Ministère du Travail, des Invalides et des Affaires Sociales, la disposition du budget nécessaire au développement de l'enseignement, période 2011-2020 ; mettre au point la politique financière et le régime de gestion financière dans le domaine de l'éducation, en vue d'une utilisation efficace des sources financières investies dans l'enseignement.

e) Le ministère des Sciences et Technologies : diriger, en association avec le ministère de l'Éducation et la Formation, l'élaboration des mécanismes, des politiques et des plans de coordination des opérations de recherche scientifique et technologique entre les instituts de recherche et les universités et écoles supérieures ; participer à la mise en place des universités d'excellence.

f) Le ministère des Ressources naturelles et de l'Environnement : diriger, en association avec le ministère de l'Éducation et la Formation, le ministère de la Construction et les Comités populaires de différents niveaux, le dressage du plan des fonds agraires destinés aux établissements scolaires.

g) Les ministères de l'Intérieur, du Travail, des Invalides et des Affaires sociales, de la Culture, des Sports et du Tourisme, de l'Information et la Communication et les autres ministères et secteurs concernés : diriger, chacun en ce qui le concerne, la réalisation de la stratégie de développement de l'éducation 2011-2020, dans le cadre de leur compétence ; monter des plans de cinq ans et des plans annuels de développement et formation des ressources humaines, des programmes et projets de développement et formation des ressources humaines de chaque ministère et secteur en conformité avec la stratégie de développement de l'éducation 2011-2020 et la stratégie et plan de développement des ressources humaines 2011-2020 ; diriger, contrôler et surveiller la réalisation de ces plans, programmes et projets, et évaluer les résultats de cette réalisation ; mettre en application, en association avec le ministère de l'Éducation et la Formation

et les autres ministères et secteurs concernés les tâches de développement de l'enseignement sur l'ensemble du pays.

h) Les Comités populaires des provinces et villes directement sous l'administration centrale : assumer la responsabilité de développer l'enseignement dans le cadre du territoire de chaque division selon l'autorité assignée ; élaborer et mettre en application la stratégie et le plan de développement de l'enseignement à l'horizon 2020, les plans quinquennaux et annuels de développement de l'enseignement et les programmes et projets de développement éducationnel, en conformité avec la stratégie de développement de l'éducation 2011-2020, la stratégie et le plan de développement des ressources humaines 2011-2020 et le plan de développement socio-économique de leur localité pour la même période ; diriger, contrôler et surveiller la réalisation de la stratégie, des plans, programmes et projets de leur localité et évaluer les résultats de cette réalisation.

LE PREMIER MINISTRE

Nguyen Tan Dung

(Signé)

PLAN D'ACTION

Pour la mise en œuvre de la Stratégie de développement de l'éducation 2011-2020

(Promulguée par décision n° 711/QD-TTg en date du 13 juin 2012 du Premier ministre du Gouvernement)

N°	Action	Institution dirigeante	Institutions collaboratrices	Temps	
				Élaboration	Mise en application
I. MISE EN PLACE, AMENDEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME LÉGAL GÉNÉRAL ET DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ÉDUCATIONNEL					
1	- Loi sur l'enseignement universitaire - Les documents règlementaires guidant la mise en application de la loi sur l'enseignement universitaire (après son adoption par l'Assemblée nationale)	Ministère de l'Éducation et la Formation	Les ministère et secteurs concernés	2011-2012	Dès l'entrée en vigueur de la loi
II. DRESSAGE ET RÉALISATION DES PLANS, PROGRAMMES ET PROJETS DE DÉVELOPPEMENT ÉDUCATIONNEL					
2	Projet « Mise en place du cadre de référence national pour la qualification des niveaux de formation »	Ministère de l'Éducation et la Formation	Le ministère du Travail, des Invalides et des Affaires sociales et les autres ministères et secteurs concernés	2012-2014	À partir de 2015
3	Projet « Perfectionnement de la structure du système de l'éducation nationale »	Ministère de l'Éducation et la Formation	Les ministères et secteurs concernés	2012-2014	À partir de 2015
4	Projet « Plan général du développement de l'éducation et la formation des localités »	Services de l'Éducation et la Formation des provinces	Les services et secteurs concernés des provinces	2011-2012	2012-2020
5	Projet « Aménagement général du fonds de terre réservé à l'éducation et la formation jusqu'en 2020 »	Ministère des Ressources naturelles et de l'Environnement	Le ministère de l'Éducation et la Formation et les autres ministères et secteurs concernés	2011-2014	À partir de 2014

6	Projet « Plan général du réseau des universités, écoles supérieures, pour réaliser le plan de développement des ressources humaines vietnamiennes période 2011-2020 »	Ministère de l'Éducation et la Formation	Les ministères et secteurs concernés	2011-2013	À partir de 2013
7	Projet « Établissement de l'université Vietnam-Russie » (à ajouter aux deux projets en cours de réalisation)	Ministère de l'Éducation et la Formation	Les ministères et secteurs concernés	2011-2012	À partir de 2013
8	Projet « Investissement pour la construction du quartier universitaire concentré »	Ministère de la Construction	Le ministère de l'Éducation et la Formation ; les autres ministères et secteurs concernés ; les Comités populaires des provinces concernées	2011-2013	À partir de 2013
9	Projet « Relocalisation des universités en dehors des arrondissements de Hanoi et Hô-Chi-Min-Ville »	Ministère de l'Éducation et la Formation	Les ministères en charge ; les Comités populaires de Hanoi et Hô-Chi-Minh-Ville	2011-2013	À partir de 2013
10	Projet « Développement des universités principales à orientation recherche »	Ministère de l'Éducation et la Formation	Les ministères et secteurs concernés	2011-2013	À partir de 2013
11	Projet « Rénovation et développement de l'enseignement professionnel période 2011-2020 »	Ministère de l'Éducation et la Formation	Les ministères et secteurs concernés	2011-2013	À partir de 2013
12	Projet « Renouvellement du programme et des manuels didactiques de l'enseignement général après l'an 2015 »	Ministère de l'Éducation et la Formation	Les ministères et secteurs concernés	2011-2012	À partir de 2013
13	Programme de développement de la formation des enseignants et des écoles normales de 2011 à 2020	Ministère de l'Éducation et la Formation	Les ministères et secteurs concernés		2011-2020